Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_012-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_012

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 17 + 3 pouvoirs

Date de publication : 30 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2026

Le **29 janvier 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 janvier 2026 dans les formes et délais prévus **au Code Général des Collectivités Territoriales.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, Mme GROETZINGER, M. LECOMPTE, M. GORNEAU, Mme ETIENNE, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GRUET, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI, Mme BIOT-FLORIMOND.

Mme SCHWENTER et M. SERRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Admission des familles au Pôle Petite Enfance

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.214-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance ;

Vu le compte-rendu de la Commission d'Admissibilité en date du 14 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_012-DE

Exposé des motifs

Conformément à la procédure d'admission des familles au Pôle Petite Enfance, la Commission d'Admissibilité s'est réunie le 14 janvier 2026 afin d'examiner les nouvelles demandes.

Ses propositions d'admission sont soumises au Conseil Municipal pour avis, avant décision du Maire.

Contenu de la proposition

Considérant que l'évaluation des admissions doit être présentée au Conseil Municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité ;

Considérant l'avis favorable donné lors de la Commission d'Admissibilité du 14 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SUIT** l'avis favorable de la Commission d'Admissibilité,

- **APPROUVE** l'admission de trois enfants chez les bébés, et d'un enfant chez les moyens.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 30 janvier 2026
Le Maire, Yves DELOT,